



TEFAL : LE DROIT PASSE A LA CASSEROLE

Laura Pfeiffer, inspectrice du travail, vient d'être condamnée par le tribunal d'Annecy pour « vol et recel de documents ». L'inspectrice du travail a été condamnée, sur ces deux chefs d'accusation, à 3500 euros d'amende avec sursis et inscription de cette condamnation au casier judiciaire.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté ce verdict qui porte une atteinte extrêmement grave à l'indépendance de l'inspection du travail.

Une inspectrice du travail se voit aujourd'hui condamnée en France pour avoir exercé ses missions de base et avoir dénoncé les pressions visant à faire obstacle à son travail.

De plus, par cette décision, la justice de notre pays se situe en violation flagrante de la convention 81 de l'Organisation Internationale du Travail. Rappelons d'ailleurs, que le procureur avait annoncé la couleur en déclarant à la presse avant le jugement qu'il entendait « faire le ménage » dans l'inspection du travail.

L'inspection du travail est un rouage essentiel de la mise en œuvre du droit. Son indépendance est la condition sine qua non de l'exercice de sa mission. Les inspecteurs doivent être protégés des ingérences des entreprises, mais aussi de celles des pouvoirs exécutif et judiciaire dans l'exercice de leurs missions !

QUAND CA VEUT PAS

Suites, et certainement pas fin, concernant la saga des personnes principalement âgées et de conditions modestes exonérées jusqu'en 2014 de TH et TF ;

Bref rappel des derniers épisodes, et des échanges, en cours dans nos guichets depuis la rentrée :

– Septembre et octobre : "eh oui, nous sommes désolés Madame, l'exonération est terminée, la TF est due et vous allez prochainement recevoir la TH..."

– À partir du 04/11 : « Nous avons de bonnes nouvelles Madame, car nous écoutions également la radio ce week-end ! Vous êtes exonérée cette année, et l'année prochaine également, puisque vous étiez exonérée en 2014 ; Non, non, non, le service n'examine pas vos conditions de revenus Madame, la mesure est très large et généreuse ! Surtout ne payez pas !

– Après quelques interrogations de la base à la DG : quelques ajustements de la mesure sont nécessaires, il faut examiner les conditions de cohabitation, et exclure les personnes assujetties à l'ISF.

– 1ère semaine de décembre : elle est sortie ! la lettre informant les usagers de la reconduction de l'exonération pour 2015 et 2016, et les invitant à se manifester auprès de nos services.

Et surprise, bonus, cerise sur le gâteau, l'ajout d'un petit paragraphe, qui n'était peut-être pas vraiment indispensable, puisque la procédure est automatique :

Prenez donc contact avec les services, pour un remboursement **SOUS 3 SEMAINES** des sommes réglées !

Après la diffusion massive de jolies plaquettes violettes, « Aviez-vous besoin de vous déplacer ? » il y a environ un mois, voici venu le temps des invitations personnelles à vous adresser à nos guichets !

Avec les fêtes à venir, on peut sans nul doute prévoir qu'ils seront très peu nombreux, les destinataires de ces courriers, à patienter gentiment jusqu'en mars pour obtenir automatiquement les remboursements des sommes versées.

Et on les comprend ! Mais avec les congés qui arrivent, ça va être du lourd !

Les appels ont démarré dès le 1^{er} décembre. Et une certitude, agents comme usagers, tout le monde y perd son latin !

Pour nos collègues du recouvrement, chargées d'annuler les délais de paiement accordés, d'annuler les demandes de mensualisation déposées en septembre, octobre, il faudra aussi effectuer manuellement des poursuites pour les prélèvements rejetés par les Banques faute de fonds disponibles, concernant les usagers qui se seront manifestés et auront obtenu la remise gracieuse des impositions... Le prélèvement du 15/12 ne peut plus être interrompu par le service, seul l'utilisateur peut en effectuer la demande auprès de son établissement bancaire. Risque de cafouillages et remboursements à tort garantis !

Quelle bonne initiative, cet envoi massif au cours de la **1ère semaine de décembre**.

On votait dimanche, non ?

Merci Bruno, d'avoir œuvré une nouvelle fois en vue de la simplification de la législation et de nos tâches... Et, c'est peut-être pas fini... Le texte de Loi peut encore être modifié avant le vote définitif... alors, les suites au prochain épisode !!!???

LES GAGNANTS ET LES PERDANTS

Selon l'INSEE, l'ensemble des mesures fiscales et sociales prises en 2014 aura engendré une perte globale pour les ménages de 5,2 milliards d'euros. 4,8 millions de ménages seraient gagnants et 19,2 millions perdants. Plus précisément, le train de vie des 10 % les moins favorisés a augmenté de 0,1 %, il a baissé de 0,1 à 0,2 % pour la moitié la plus modeste des ménages et a diminué de 0,9 % pour les 10 % les plus aisés.

SALAIRES EN DISCUSSION

Après le refus majoritaire des organisations syndicales du protocole PPCR, les négociations ont repris. La CGT s'attachera à gagner de réelles avancées pour les agents. En parallèle, M. Valls et Mme Lebranchu ont annoncé que l'augmentation du point d'indice serait négociée en février 2016. Pour peser, la CGT (et d'autres) appellera à la mobilisation de toute la Fonction Publique fin janvier.

